



Lamotte-Beuvron

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché le 15 septembre 2026

Le Conseil municipal se réunira le

Lundi 21 septembre 2026 à 19 h

Bâtiment « Sologne » - Place Simone Veil

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2026
2. Décisions du Maire
3. Ressources humaines – Débat sur la protection sociale
4. Finances – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
5. Finances – Fonds de concours pour la Maison de Santé pluriprofessionnelle
6. Finances – Procédure de marché public pour la gestion de la crèche « La Lamottine » et le RPE
7. Informations et questions diverses

Pascal BIOULAC
Maire



Lamotte-Beuvron est membre de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne » et partenaire de la marque Sologne



41 avenue de l'Hôtel de Ville - 41600 Lamotte-Beuvron – Tél. 02.54.88.84.84
www.lamotte-beuvron.fr – courriel : contact@lamotte-beuvron.fr

